

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Convention de  
gardiennage avec l'EPF  
Auvergne pour les  
commerces du 10 rue  
Conchette**

- N°12 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 18 janvier s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON,  
David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-  
PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa  
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,  
Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe  
MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID,  
Claire JOYEUX, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaients donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Patricia BOSTMAMBRUN à David DEROSSIS,  
Michelle MAGNOL à Thierry BARTHELEMY,  
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Annie CHEVALDONNE à Claire JOYEUX.

Etaients absents ou excusés :

Bétul SIMSEK  
Tahar BOUANANE

Secrétaire de séance :

Yoann BENTEJAC

**CONVENTION DE GARDIENNAGE AVEC L'EPF AUVERGNE POUR LES COMMERCES DU 10 RUE CONCHETTE**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par l'EPF Auvergne de la parcelle cadastrée AO 226 située 10 rue de la Conchette, par exercice du droit de préemption.

Par arrêté du 13 octobre 2022, le Maire de la Commune de Thiers a délégué à l'EPF Auvergne, l'exercice de son droit de préemption à l'occasion de la vente de ce bien moyennant le prix de 103 000 euros. Il s'agit immeuble mixte (habitation et commerce en RDC), implantée sur la parcelle cadastrée AO 226 d'une superficie totale de 228 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet de requalification de l'îlot Conchette.

En effet, conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération a été conclue entre la commune (ou l'EPCI) et l'EPF Auvergne le 13 octobre 2022, mais nécessite un avenant concernant le statut d'occupation du bien.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'assemblée la signature d'un avenant à la convention de portage car l'acquisition étant effectuée par préemption, le rez-de-chaussée de l'immeuble acquis est occupé par deux commerces.

De plus, la commune souhaite conclure une convention de gardiennage qui a pour objet de permettre la mise à disposition du bien à la commune à titre transitoire pour en assurer la gestion locative. Cette mise à disposition entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE AVEC 30 VOIX POUR ET 1 NPPV (Claude GOUILLON-CHENOT) :**

- **Approuve** l'avenant à la convention de portage entre l'EPF et la Ville de Thiers pour la parcelle AO 226 située au 10 rue Conchette,
- **Approuve** la convention de gardiennage entre l'EPF et la Ville de Thiers pour la parcelle AO 226 située au 10 rue Conchette,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Yoann BENTEJAC

Le Maire,



Stéphane RODIER